



Version 2.09

Notes d'accompagnement pour les utilisateurs externes

Dans cette version, deux modules existants du LaMPSS ont été améliorés, soit Gestion externe de cas, et ce que les Centres Carrières Nouvelle-Écosse (CCNE) connaissent aujourd'hui sous le nom de Services améliorés. À l'exception des CCNE, il s'agit d'une version technique visant à donner au LaMPSS de nouvelles fonctionnalités qui permettront aux organismes autres que les CCNE d'accéder à la fonctionnalité Inscription à un service et de l'utiliser.

À l'automne 2015, vous recevrez des renseignements supplémentaires de la part du personnel des programmes du gouvernement concernant la date d'activation de la fonctionnalité Inscription à un service pour leurs programmes, et ce que cela signifie pour vous.

Améliorations

- **Page d'accueil de l'individu**

- Un nouveau module **Services connexes** a été ajouté à la Page d'accueil de l'individu.
 - Ce module affichera les services offerts par votre organisme auxquels l'individu est ou était inscrit.
 - Les organismes autres que les CCNE ne verront pas ce nouveau module tant que le programme selon lequel ils offrent des services n'aura pas été activé pour la fonctionnalité Inscription à un service (automne 2015).

- **Inscription à un service**

- Ce que les CCNE connaissent sous le nom de Services améliorés se nomme maintenant Inscription à un service. La fonctionnalité Inscription à un service a également été séparée de la Gestion de cas, car elle peut être utilisée par des organismes qui ne font pas de gestion de cas. La fonctionnalité inclut :
 - Une nouvelle page **Inscription à un service, Recherche/Ajout**, accessible à partir du menu **Mon organisme**. Il s'agit de la page principale d'inscription à un service qui permet l'ajout ou la gestion des services et des participants.
 - Une nouvelle page **Détails, Inscription à un service**, qui permet de voir, d'ajouter ou de gérer les services offerts.
 - Une nouvelle page **Participants à un service** qui permet de voir, d'ajouter et de gérer les participants à un service.
 - Une nouvelle page **Inscription à un service, Renseignements supplémentaires**, uniquement accessible à partir de la page **Participants à un service**, qui permet l'ajout et la gestion de séances individuelles, ainsi que de tout renseignement supplémentaire sur les participants.

- **Inscription à un service (suite)**

- Pour les CCNE, ce qui était auparavant les pages Services améliorés se nomment maintenant les pages Inscription à un service.
 - La page Recherche/Ajout de service amélioré se nomme maintenant la page **Inscription à un service, Recherche/Ajout**.
 - La page Détails, Services améliorés se nomme maintenant la page **Détails, Inscription à un service**.
 - La page Participants au service amélioré se nomme maintenant la page **Participants à un service**.
 - Le Rapport sur des services améliorés est maintenant le **Rapport détaillé sur les activités d'inscription à un service**.
- À l'automne 2015, les organismes autres que les CCNE recevront des renseignements supplémentaires de la part du personnel des programmes du gouvernement concernant la date d'activation de la fonctionnalité Inscription à un service pour leurs programmes, et ce que cela signifie pour les organismes.

- **Formulaires d'accueil – Consentement**

- La section sur le consentement a été mise à jour sur le **Formulaire d'accueil en gestion de cas**.
 - Pour les CCNE, ceci signifie que la section sur le consentement du Formulaire d'accueil en gestion de cas a été révisée, et que de nouveaux formulaires doivent être produits.
- Pour les organismes autres que les CCNE, un nouveau **Formulaire d'accueil, Inscription à un service** a été ajouté. Ce formulaire inclut la section révisée sur le consentement.
 - Pour les CCNE, seul le **Formulaire d'accueil sur la gestion de cas** signé est requis; il n'est pas nécessaire que le consentement soit spécifique à l'inscription à un service. Le formulaire d'accueil sur la gestion de cas existant (qui inclut la section révisée sur le consentement) suffit.

- **Rapports**

- Le **Rapport d'activités de SAE** n'existe plus.
 - Pour les CCNE :
 - Le lien au Rapport d'activités de SAE a été supprimé du menu.
 - Les nouveaux rapports suivants ont été ajoutés au menu :
 - **Rapport détaillé sur les activités de gestion de cas**
 - **Rapport sommaire sur les activités de gestion de cas**
 - **Rapport sommaire sur les activités d'inscription à un service**
 - Le rapport qui se nommait **Rapport sur des services améliorés** se nomme maintenant **Rapport détaillé sur les activités d'inscription à un service**.
 - Pour les organismes qui ne font pas la gestion de cas, lorsque la fonctionnalité Inscription à un service aura été activée pour un programme selon lequel vous offrez des services, les rapports suivants seront affichés dans le menu :
 - **Rapport sommaire sur les activités d'inscription à un service**
 - **Rapport détaillé sur les activités d'inscription à un service**

- **Rôles-sécurité**

- Nouveau rôles permettant de voir, d'ajouter ou de mettre à jour les rapports et les renseignements sur l'inscription à un service :
 - **Inscription à un service, Mise à jour** – rôle permettant d'ajouter, de mettre à jour ou de voir tous les services et les renseignements sur l'inscription à un service pour l'organisme
 - **Inscription à un service, Consultation seulement** – rôle permettant seulement de voir tous les services et les renseignements sur l'inscription à un service pour l'organisme
 - **Inscription à un service, Configurateur / Administrateur** – rôle permettant à l'utilisateur d'assigner les rôles **Inscription à un service, Mise à jour** et **Inscription à un service, Consultation seulement**, aux utilisateurs dans leur organisme
- Pour les CCNE, ce qui était auparavant le rôle Services améliorés (GEC Serv. amél.) a été renommé **Inscription à un service, Mise à jour**. Aucune mesure n'est nécessaire pour vous permettre de continuer à utiliser les services existants.
- Les organismes qui ne font pas la gestion de cas recevront des renseignements de la part du personnel des programmes du gouvernement lorsque la fonctionnalité **Inscription à un service** sera activée pour un programme selon lequel ils offrent des services, détaillant les mesures à prendre pour assigner les rôles-sécurité appropriés au personnel afin de leur permettre d'accéder aux rapports et à la fonctionnalité **Inscription à un service**.